

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 2, JUIN 2025

LÉGISLATURE 2025–2028



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire du 9 décembre 2024
- 8** Messages du Conseil communal
- 16** Comptes 2024
- 28** Journée du Patrimoine
- 30** Présentation l'Espérance de Chalais
- 33** Eau – planification
- 35** Vie locale et INFOS Pratiques



Assemblée primaire communale 2025

RENDEZ-VOUS LE 16 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle Polyvalente de Vercorin, pour le

lundi 16 juin 2025 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 9 décembre 2024
2. Comptes de l'exercice 2024
 - ◀ Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
 - ◀ Renouvellement de l'organe de révision
3. Rapport des Chefs de Départements
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

CHALAIS INFO a été distribué à tous les ménages de la Commune au début du mois de juin.

TOUT SIMPLEMENT MERCI !



Bonjour à toutes et à tous,

Cette nouvelle législature a démarré dans un bel esprit de collégialité. Face aux nombreux défis qui nous attendent, je m'en réjouis sincèrement et tiens à adresser à mes collègues du conseil communal ma plus profonde reconnaissance.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous mesurons pleinement l'ampleur des dégâts causés à nos forêts par les importantes chutes de neige survenues tardivement. La couverture de ce Chalais info nous rappelle avec force combien notre nature a été brutalement touchée.

Cette situation exceptionnelle, la dernière comparable remontant à un demi-siècle, met en lumière la vulnérabilité de notre territoire. En tant que commune de plaine et de montagne, nous sommes particulièrement exposés aux aléas climatiques et à leur lot de conséquences.

Ce constat étant posé, quelles leçons pouvons-nous en tirer ? Elles sont nombreuses et j'ai choisi de les partager avec vous dans un esprit résolument constructif et positif.

Tout d'abord, nous pouvons nous estimer plutôt préservés. Grâce aux moyens conséquents déployés ces dernières années, nos cours d'eau sont aujourd'hui sécurisés. Les étés passés, contrairement à de nombreuses autres communes valaisannes, nous avons été épargnés. Il faut aussi reconnaître que la chance nous a souri, les orages les plus violents ne s'étant pas attardés chez nous.

Les précipitations du 17 avril dernier ont mis en lumière une formidable mobilisation. Triage forestier, services communaux et cantonaux, pompiers, entreprises locales et polices ; en unissant ces ressources, il nous aura fallu moins de 12 heures pour rétablir les accès routiers à la quasi-totalité de nos différents villages. N'oublions pas la protection civile ni toutes les bonnes âmes, bénévoles, membres des consortages qui n'ont pas hésité à participer à l'effort. Des coups de tronçonneuse ici, des branches délogées là, un tracteur privé pour déblayer un accès ; la solidarité a, à nouveau, fonctionné.

Un immense merci à vous toutes et tous, nous sommes fiers et profondément reconnaissants de cet incroyable engagement et de votre précieuse collaboration.

Il faudra encore plusieurs semaines pour rétablir l'accès à nos nombreux sentiers de randonnées. Je suis convaincue que lorsque vous lirez cet édit nous y serons parvenus. Nous serons d'autant plus conscients de la chance que nous avons d'habiter dans une commune qui offre, par sa nature, ses forêts, ses bisses et ses sentiers, un cadre aussi exceptionnel de détente et de loisirs. Cet environnement, profitez-en, mais restez prudents. Nos forêts auront besoin de temps pour guérir pleinement.

Il y a un autre fait marquant que je souhaite partager avec vous. Le 31 mars dernier, notre commune a franchi le cap symbolique des 4'000 habitants. Pour honorer ce passage, un arbre sera planté ; un clin d'œil à cette nature à la fois fragile et précieuse.

Ici ou ailleurs, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, riche en moments partagés, en rires et en amitié.

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

La Présidente, Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN, souhaite la bienvenue aux 118 personnes présentes et les remercie pour leur participation. Elle remercie le Kabaret de nous accueillir dans ses murs puisque la Salle polyvalente de Chalais est encore en chantier. La Présidente replace cette Assemblée primaire, dernière de la législature 2021-2024, dans le contexte post-électoral de l'élection tacite du Conseil municipal pour la prochaine législature. Elle annonce ensuite que la convocation a été affichée au pilier public comme requis par la Loi sur les communes.

La Présidente propose la nomination de Mme Manuela PONT et M. André PERNET, en qualité de scrutateurs officiels.

L'Assemblée est informée que le procès-verbal sera tenu par le Secrétaire communal, Nicolas DERIVAZ.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour détaillé.

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 17 juin 2024**
2. **Budget 2025**
 - Informations et présentation
 - Approbation
3. **Décisions fiscales**
4. **Présentations du Conseil municipal pour la législature 2025-2028**
5. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 17 JUIN 2024

Personne ne demande la lecture du procès-verbal et il est approuvé sans remarques.

2. BUDGET 2025

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN rappelle à l'Assemblée que le passage au modèle comptable MCH2 n'avait pas été sans conséquence sur les critères d'endettement de la commune. L'exécutif communal a comme préoccupation d'améliorer ces

indicateurs par des remboursements d'emprunts et la probabilité de reprise future, avec un cautionnement communal solidaire, d'un crédit bancaire par TéléVercorin SA.

Après le contexte inflationniste des deux dernières années, nous revenons à une situation avec une inflation maîtrisée et des coûts énergétiques dont la tendance est à la baisse. Ce sont évidemment des éléments positifs pour l'élaboration du budget qui vous est présenté. Comme déjà mentionné lors de l'Assemblée du mois de juin, une appréciation plus réaliste des rentrées fiscales a été pratiquée pour le budget 2025.

La Présidente entame la présentation par les résultats globaux du budget 2025.

Elle relève et commente les écarts importants par rapport au budget précédent pour les dépenses de fonctionnement. Plusieurs écarts significatifs sont justifiés par des charges liées dans le domaine de la formation, du social ou des routes, charges qui nous sont dictées par l'Etat du Valais sans que la commune ait un quelconque effet de levier sur ces dépenses.

Une autre dépense significative concerne la mise à niveau de l'abri de protection civile de Chalais. Outre l'aspect utile en cas de catastrophe, la volonté est aussi d'offrir de meilleures conditions d'hébergement pour la troupe en vue d'un potentiel retour sur investissement. Des contacts ont été pris avec des responsables de l'Armée dans ce but, via notre Juge de commune et Chef concierge, MM. Stéphane RUDAZ et Joël OSTERTAG.

Il est encore mentionné qu'un contrôle de l'Inspection cantonale des finances a eu lieu cet automne qui a conclu au bon suivi des débiteurs. La Présidente remercie les collaborateurs du Service des finances pour le travail accompli.

En ce qui concerne les revenus, les écarts s'expliquent par des prélèvements ou non sur les fonds communaux que sont les Fonds donation ou de transition énergétique. Enfin, comme déjà mentionné, les revenus fiscaux ont été estimés de manière à être plus conformes aux revenus réels enregistrés lors du bouclage des exercices précédents.

La Présidente présente ensuite les principaux investissements à l'aide d'un plan de situation.

- 1) **Vercorin:** l'Espace du Lavioz qui est à charge du budget communal et non plus de Vercorin Tourisme SA, par une application stricte de la Loi sur le tourisme. La Rue et la Place des Avouintsettes, la Route du Téléphérique (avec un prélèvement sur la Provision RC 626).
- 2) **Chalais et Réchy:** la deuxième partie de la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais, le chenal de la Rèche, la Crèche VITAE, l'Ecoparc de Daval, l'Espace Bozon, la Rue des Flaches, la Place Prannivers.
- 3) **Autres:** les investissements récurrents pour les infrastructures de l'Etat du Valais (routes cantonales, Rhône, institutions handicapés, secours sanitaires), informatique communale, éclairage public, Commission du patrimoine. Les acquisitions de terrains planifiées, conséquentes en 2025, concernent l'acquisition du terrain de la Paroisse pour le mini-golf de Vercorin ainsi qu'un terrain aux Clous pour la réalisation d'un écopoint.

Il est relevé et déploré qu'il n'y a pas d'investissement sur le secteur de Briey. Il est également mentionné les subventions qui pourront être perçues de l'Agglo Valais Central pour un montant total de CHF 226'800.- pour des projets figurant au budget 2025.

Vercorin Tourisme SA a massivement investi dans les infrastructures touristiques ces dernières années. Selon une analyse récente effectuée par Me Dany PERRUCHOU, ancien Président de la commune, la Loi sur le tourisme ne permet pas de déléguer les investissements aux entités créées pour la ges-

tion de l'activité touristique. Afin d'être en conformité avec la législation, les investissements doivent être décidés dans le cadre du budget communal.

Comme pour le budget 2024, l'insuffisance de financement correspond au montant dévolu pour la deuxième partie de la Salle polyvalente de Chalais. Les investissements que l'on peut qualifier d'ordinaires sont couverts par la marge d'autofinancement de l'exercice.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN adresse des remerciements à la Commission du patrimoine pour son engagement et informe l'Assemblée que la Journée du patrimoine se déroulera le samedi 3 mai 2025.

Il est encore fait mention du nouveau Fonds de transition énergétique en précisant que la population peut d'ores et déjà adresser ses demandes de soutien à l'administration communale. Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site internet.

La Présidente présente encore les décisions fiscales 2025, la seule modification par rapport à 2024, consiste en une adaptation du taux d'indexation de 143% à 146%, synonyme de baisse d'impôt, pour compenser l'effet de la progression à froid.

Enfin, le plan quadriennal est présenté. Comme mentionné en préambule, l'endettement de la commune devrait diminuer à moyenne échéance.

	Fonctionnement	Investissement
Charges / Dépenses	CHF 16'193'900,--	CHF 7'170'900,--
Revenus / Recettes	CHF 18'784'100,--	CHF 1'912'300,--
Marge d'autofinancement	CHF 2'590'200,--	
Amortissements comptables	CHF 1'843'100,--	
Excédent de revenus	CHF 1'247'700,--	
Investissements nets		CHF 5'258'600,--
Insuffisance de financement	CHF 2'668'400,--	

M. Michel MINNIG demande ce qu'il en est concernant les taxes touristiques pour Vercorin Tourisme SA puisque c'est dorénavant la commune qui investit dans les infrastructures touristiques. La Présidente lui confirme que les taxes touristiques 2025 seront restituées à Vercorin Tourisme SA, afin que la société puisse faire face à ses engagements et couvrir les investissements déjà réalisés. Dès 2025, les investissements pour les infrastructures touristiques seront décidés et financés par la Commune au travers de son budget ordinaire ou par l'utilisation d'une partie des futures taxes touristiques.

La Présidente soumet au vote à main levée le budget 2025, incluant les décisions fiscales, que l'Assemblée approuve à l'unanimité, moins une opposition et aucune abstention.

3. DÉCISIONS FISCALES

Les décisions fiscales 2025 ont été soumises à l'Assemblée dans le cadre de la présentation du budget, comme partie intégrante du budget, et ont été acceptées à ce titre lors du vote.

4. PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA LÉGISLATURE 2025-2028

La Présidente adresse un vibrant hommage à M. Patrick RUDAZ, Vice-Président, qui prendra une retraite politique bien méritée, après deux mandats, au 31.12.2024.

Elle en fait de même pour Madame Martine PERRUCHOUHOFSTÄDTER qui, après deux mandats également au Conseil municipal, a fait le choix de se consacrer à sa carrière professionnelle et d'autres activités.

Un cadeau de départ leur est remis et les deux sortants sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

Elle présente ensuite les deux nouveaux Conseillers municipaux pour la législature 2025-2028.

Mme Philomène ZUFFEREY, coiffeuse indépendante à Chalais, prend la parole pour une présentation personnelle ainsi que de son parcours politique, notamment comme Députée suppléante et Présidente de la section du Centre de Chalais. Elle se réjouit d'œuvrer pour la population de sa commune dans cette nouvelle fonction. Elle reprend le dicastère Aménagement du territoire, Cadastre, Constructions, Salubrité.

M. Olivier CHANSON, candidat sous l'étiquette de Vision commune, se présente à son tour. Ingénieur de profession et bien impliqué dans la vie associative de Vercorin, il se réjouit également de travailler pour la population de toute la Commune de Chalais. Il reprend le dicastère Tourisme, Mobilité, Agriculture, Industrie, Commerce.

Les deux nouveaux arrivants au Conseil municipal sont largement applaudis par l'Assemblée.

Valérie SAVIOZ qui a déjà fait quatre ans au Conseil municipal, fait une présentation d'ordre personnel et professionnel. Lors de la prochaine législature, elle assumera notamment la fonction de Vice-Présidente et sera en charge du même dicastère que par le passé, à savoir Instruction publique, Sécurité, Affaires sociales, Sociétés locales.

Kilian SIGGEN, également quatre années de législatif derrière lui, rappelle son parcours personnel et professionnel à l'Assemblée et confirme qu'il conserve le dicastère Environnement, Infrastructures, Equipements, Bâtiments.

Enfin, pour conclure cette présentation du Conseil pour la période 2025-2028, Sylvie MASSEREY ANSELIN, Présidente, reprend la parole pour une présentation personnelle et professionnelle. Elle est en charge des domaines suivants Administration, Finances, Politique régionale et Stratégie aménagement du territoire.

La Présidente informe l'Assemblée que M. Philippe PELLAT, après 17 ans de bons et loyaux services a décidé de relever une nouvelle opportunité professionnelle dans le domaine privé. Pour lui succéder, M. Didier TILLE, ingénieur de formation, a été engagé comme Chef du service des travaux publics.

Une année de grandes mutations pour le Service des travaux publics puisque, en plus du changement de Responsable du service, il faut encore mentionner le départ à la retraite de M. Alexandre DORMIA et les engagements de MM. Hugo GROSS et Thomas MAZET pour renforcer l'équipe. Des aménagements d'organisation de ce service ont également été apportés avec l'équipe déjà en place.

Ces nouvelles arrivées ainsi que les départs sont salués par des applaudissements nourris de l'Assemblée.

5. DIVERS

La Présidente ouvre la discussion avec l'Assemblée pour le point des divers.

M. Gilles COSTAZ interpelle l'exécutif au niveau de l'absence d'éclairage public sur le chemin entre le parking de la salle de chant et la Salle polyvalente. Kilian SIGGEN lui répond que sa remarque est pertinente et que le budget 2025 prévoit notamment un système d'éclairage dynamique.

Avec le projet de rénovation de la Salle polyvalente, il est prévu d'apporter des aménagements aux environs et il sera tenu compte de cette proposition.

M. Thomas DAETWYLER sollicite également la parole au sujet du CAD à Vercorin pour connaître l'avancement du projet. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un projet complexe et qu'il est toujours au stade d'étude, au niveau du périmètre des immeubles concernés et de l'emplacement des centrales de chauffe, auprès de la HES.

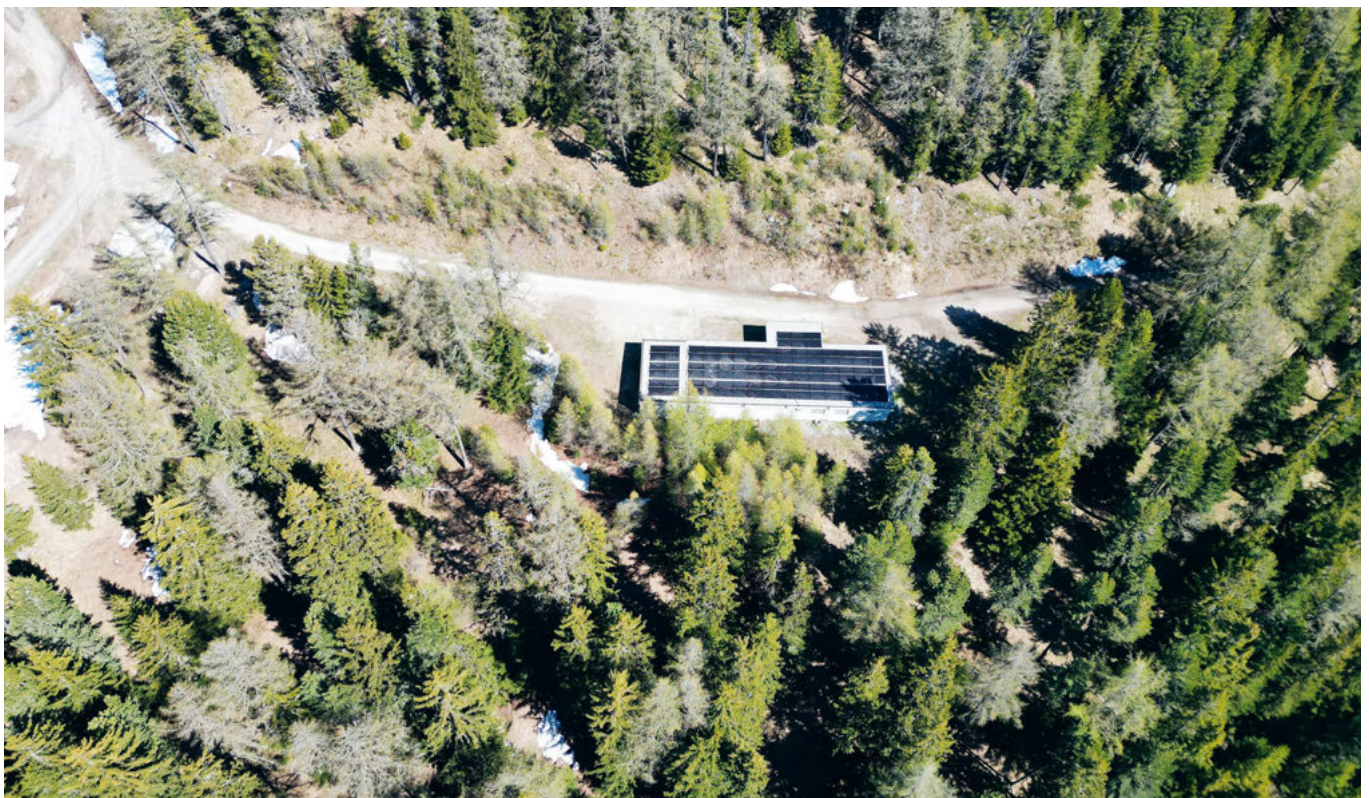
Mme Iris PERRUCHOU sollicite à son tour la parole en ce qui concerne la carte des dangers qui vient d'être avalisée par les services de l'Etat du Valais. M. Patrick RUDAZ, en charge de l'aménagement du territoire, lui répond que ce dossier est dorénavant en mains de bureaux techniques qui ont reçu des mandats. Il n'est pas possible d'apporter une réponse générale à cette problématique et que l'analyse doit être faite de cas en cas. La commune se tient à disposition des propriétaires concernés en cas de besoin.

La parole n'est plus demandée et la Présidente souhaite à toute l'Assemblée de bonnes fêtes de fin d'année. Elle convie tout le monde, pour partager un vin chaud ou une autre boisson, dans l'aula du Kabaret.

L'Assemblée est close à 21h15.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN

◀ Le Secrétaire:
Nicolas DERIVAZ



POPULATION

Une nouvelle législature marque le début d'une nouvelle histoire. Avec enthousiasme et motivation, nous avons à cœur d'écrire cette page ensemble. Les défis sont nombreux, les projets ambitieux, ils rythmeront les années à venir.

C'est avec un engagement sincère que je poursuis mon travail au service du dicastère « Population », qui m'est cher. Je mesure pleinement l'importance de rester à votre écoute et au plus près de vos préoccupations. Soyez assurés de ma disponibilité et de ma volonté d'agir avec bienveillance. Je vous remercie pour votre confiance et vous présente ci-dessous un aperçu de quelques actualités.

FINALISATION DU PROJET COUR D'ÉCOLE (VÉGÉTALISATION ET AMÉNAGEMENTS)

Un sentiment d'émerveillement m'a traversée en me rendant dans la cour d'école, au début du mois de mai, pour immortaliser par quelques photos les nouveaux aménagements. Quelle joie d'avoir pu concrétiser un si beau projet au cours de cette année 2024. Dernièrement, quelques équipements complémentaires sont venus enrichir l'ensemble, notamment l'installation d'un abri à vélos. Une marelle intégrée au sol ainsi que des lignes colorées formant une petite piste de course, viendront parfaire cet espace.



Ce projet avait pour ambition d'atteindre plusieurs objectifs :

- Apporter de la fraîcheur par des îlots de verdure et la perméabilisation du sol
- Prévenir les éventuels conflits entre élèves
- Offrir un espace extérieur supplémentaire aux utilisateurs de l'UAPE

Grâce à des aires de jeux naturelles, une circulation fluide entre les deux cours rendue possible par des traverses en bois disposées en escaliers et des aménagements soigneusement choisis, ces objectifs sont atteints dans leur intégralité.



Pensé spécialement pour les élèves, ce lieu favorise notamment les apprentissages en plein air. Dans le pré à l'est, des arbres plantés en cercle, accompagnés d'assises en bois, permettent de donner des cours à l'extérieur. Le toit de l'abri a été refait et des plantes grimpantes viennent l'habiller pour offrir une protection naturelle contre la chaleur. Plantes, arbres et arbustes indigènes apportent fraîcheur et éclats de couleur sur la petite cour. Les enfants ont participé à une journée d'initiation durant laquelle ils ont planté différentes essences et appris à entretenir cet espace.

Ces aménagements mettant en valeur la biodiversité et améliorant la qualité paysagère, remplissaient parfaitement les critères d'un appel à projets lancé par l'Agglo Valais central. En y répondant, nous avons pu obtenir une subvention conséquente. Je profite de ces lignes pour remercier chaleureusement le bureau d'architecture du paysage En-Dehors pour son précieux accompagnement ainsi que les enseignants et enseignantes pour leur enthousiasme tout au long du projet. Puissent les enfants investir ce lieu et s'épanouir dans ce havre de fraîcheur, d'apprentissage et de convivialité.

UN NOUVEAU TONNE-POMPE POUR LE CSP DU VALLON ET PROJETS FUTURS

Après l'acquisition en 2023 d'un module Vallfirest adaptable à l'arrière d'un pick-up ainsi que d'un drone permettant de détecter les départs de feu dans des zones difficiles d'accès, le CSP du Vallon franchit une étape majeure cette année avec l'achat d'un tonne-pompe. Ce véhicule, rare sur le marché de l'occasion tant par son excellent état que par ses performances, dispose d'une réserve d'eau de 2400 litres et affiche un faible kilométrage de 14'000 km. Stationné dans les locaux de St-Léonard, il remplace l'ancien modèle de 1983. Ce type d'équipement s'avère essentiel pour garantir des interventions efficaces et offrir aux sapeurs une formation de qualité.

Le projet de caserne unique regroupant les trois communes du CSP du Vallon (Chalais, Grône, Saint-Léonard) reste d'actualité. Le but de cette centralisation est de rationaliser les coûts et d'optimiser les aspects fonctionnels. Une telle infrastructure, portée par une volonté intercommunale, devra impérativement se situer au cœur géographique du territoire tout en préservant la qualité de vie des zones résidentielles. L'Office cantonal du feu étant favorable à ce projet, la commission intercommunale du Vallon a prévu, pour sa mise en œuvre, un accompagnement par le bureau Agora-plan qui sera chargé de coordonner les différentes étapes.



POINT DE SITUATION DE LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL

La commune continue de séduire de nouveaux habitants, en particulier de nombreuses familles. Certaines classes de nos centres scolaires sont aujourd'hui particulièrement chargées. A Chalais, une quatrième classe de 1-2H ouvrira à la rentrée prochaine, portant ainsi le nombre total de classes à 14, contre 13 les années précédentes.

De nouvelles familles s'installent également volontiers à Briey ou à Vercorin. Certaines, domiciliées à Chalais, séduites notamment par l'horaire continu, souhaitent scolariser leurs enfants dans le centre de Vercorin.

Cette dynamique nous amène à envisager des solutions à moyen terme. Parmi les pistes envisagées figurent l'agrandissement de l'école de Vercorin et/ou l'extension du bâtiment scolaire de Chalais côté est.

La structure d'accueil de Chalais est également bien fréquentée, nous devons en tenir compte dans nos réflexions. Au 1^{er} janvier 2025, le taux d'occupation s'élevait à 91 % pour la nurserie, 97 % pour la crèche et 63 % (sur le temps de midi) pour l'UAPE.

LABEL « COMMUNE EN SANTÉ »

Depuis 2016, la commune de Chalais est labellisée « Commune en santé ». Cette reconnaissance est renouvelable tous les cinq ans. Développé par Promotion santé Valais, ce label vise à valoriser les initiatives de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par les communes. Il s'inscrit dans une démarche proactive pour améliorer durablement la qualité de vie au niveau local.

En 2025, nous avons décidé de relancer le processus afin de reconduire cette labélisation. Cette démarche implique la mise en place ou la poursuite de mesures concrètes en faveur de la population dans des domaines variés tels que la politique communale, l'offre de loisirs, la famille, l'école, la santé au travail ainsi que les espaces publics et les infrastructures.

UN TEMPS DE PAUSE AU RYTHME DE L'ÉTÉ

À toutes et à tous, que l'été vous apporte repos, instants partagés et une belle parenthèse de légèreté et d'évasion ...

◀ Valérie Savioz
Vice présidente

TRAVAUX PUBLICS

En tant qu'élus sortants qui avons conservé nos dicastères, 2025 s'inscrit dans la continuité des 4 dernières années. Les quelques mois d'acclimatation que nous avons connus en 2021 ont été remplacés par un enchaînement de réunions autour des divers projets que nous portons.

Ce nouveau mandat s'ouvre avec une motivation inchangée. L'énergie et l'enthousiasme qui m'ont accompagné lors de ma première législature restent les solides piliers qui animeront la deuxième.

DOSSIERS CLÉS EN COURS

TRAVAUX DE LA RÈCHE

En entrant en fonction, en 2021, j'ai hérité de ce dossier de la part de mon prédécesseur. Après 6 ans de travaux, à savoir la construction de la digue de protection sur les hauts de Réchy, la mise à niveau complète de la traversée du village et la renaturation de l'ancien dépotoir, le chantier touchera à sa fin cet automne. Nous pourrons ainsi profiter de ce nouvel environnement de détente à visiter seul ou en famille.

STEP INTERCOMMUNALE DE GRANGES

Le projet de nouvelle STEP, qu'on ne présente plus, se poursuivra jusqu'en 2029, au-delà donc de la fin de cette nouvelle législature. Le bâtiment administratif et l'atelier sont en travaux en ce moment. Ils devraient être terminés d'ici la fin de l'année. D'étape en étape, le chantier se déplacera sur le site de la STEP au fil des ans. ►

NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE

Notre nouveau téléphérique est le dossier que l'on souhaiterait voir avancer plus rapidement. Ce lien plaine montagne, dont dépend la plupart de nos projets d'investissements à venir, doit voir le jour dans les plus brefs délais. Nous faisons, malheureusement, les frais d'une politique fédérale trop généreuse à l'égard des intérêts individuels. Les différents niveaux de recours possibles, les 2 procédures distinctes qui n'ont pas pu être menées parallèlement et les lourdeurs administratives laissent notre installation vieillir en consommant des sommes déraisonnables pour se maintenir en vie.

SALLE POLYVALENTE DE CHALAIS

Les travaux de rénovation d'envergure de notre salle polyvalente de plaine toucheront, eux aussi, à leur fin. Nous avons initié ce projet en 2022 et y avons investi de nombreuses ressources tant humaines que financières. A l'échelle de notre commune, c'est le projet le plus conséquent que nous avons connu ces quatre dernières années.





Aujourd'hui, le chantier bat son plein et la salle devrait être livrée dans le courant du mois d'octobre. Vous comprendrez donc que les travaux ont pris environ deux mois de retard. Ce dernier est principalement causé par les délais de livraison de certains matériaux, notamment les fenêtres. Lors de rénovations, il est aussi habituel de se laisser surprendre par des éléments qui n'étaient pas en notre possession lors de la validation du projet. Nous avons donc dû adapter les plans et l'ampleur de certaines interventions au gré de notre prise de connaissance desdits éléments. Malgré tout, nous restons sereins quant à la réalisation du chantier dans les nouveaux délais établis pour octobre. Nos sociétés locales et la population en général pourront reprendre possession de ce lieu de vie qui se verra remis au goût du jour et bien plus fonctionnel.

SOCIÉTÉS INTERCOMMUNALES

Cette législature sera, aussi, celle qui me verra officier de manière plus intense au sein de nos différentes intercommunalités. Ces sociétés para communales sont essentielles au bon fonctionnement de notre collectivité. Bien qu'elles ne soient que rarement mises en lumière, elles occupent une part conséquente de mon activité de conseiller municipal. D'importants budgets de fonctionnement et d'investissement sont gérés, avec parcimonie, par les comités concernés.

Du côté de la STEP de Granges, j'officierai comme président de l'association durant les 4 prochaines années. Le projet de nouvelle STEP, entré dans sa phase de travaux au début 2024, sera la priorité de ce mandat. Les défis à relever promettent d'être nombreux et prenants.

Au triage forestier du Vallon, c'est en tant que vice-président que j'épaulerai notre président dans la gestion du comité. Si les thèmes abordés sont passionnants, les activités devraient se révéler plus calmes qu'à la STEP. Les grands changements d'organigrammes, notamment, ont été menés à bien, par nos soins, dans le courant de la dernière législature.

REMERCIEMENTS

Je profite, enfin, de ce rapport pour remercier particulièrement toutes celles et ceux qui ont eu fort à faire en ce début année marqué par des chutes de neige records à Pâques. Pendant que beaucoup d'entre nous profitons d'un weekend pascal en famille, nous avons pu compter sur une disponibilité exemplaire de la part de notre voirie, des services de secours ou encore du triage forestier pour remettre en état nos voies de communication.

Il est certes essentiel de pouvoir compter sur ces équipes, mais il est important de reconnaître l'excellent travail effectué, que chacun d'entre vous aura remarqué, j'en suis certain ! Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été.

◀ Kilian Sigger
Conseiller communal

TERRITOIRE

Après quatre mois de ma première législature, j'ai le plaisir de partager avec vous quelques informations et dossiers qui sont liés à mon dicastère.

Avec le Conseil partiellement renouvelé, d'horizons différents, il y a une belle dynamique autour de la table. Les décisions se prennent en toute collégialité avec respect pour un engagement total au service de la population.

Mes huit années passées à la suppléance du Grand Conseil facilitent ce nouvel engagement. En effet, la nouvelle loi sur les constructions et sur l'énergie votées au Grand Conseil y participe grandement. Les communes sont de plus en plus impactées, malgré la volonté du Parlement d'alléger les aspects administratifs.

Je prends mes marques dans le suivi des dossiers et le fonctionnement de notre administration. Je profite ici de remercier tout le personnel communal pour l'excellente collaboration et sa disponibilité.

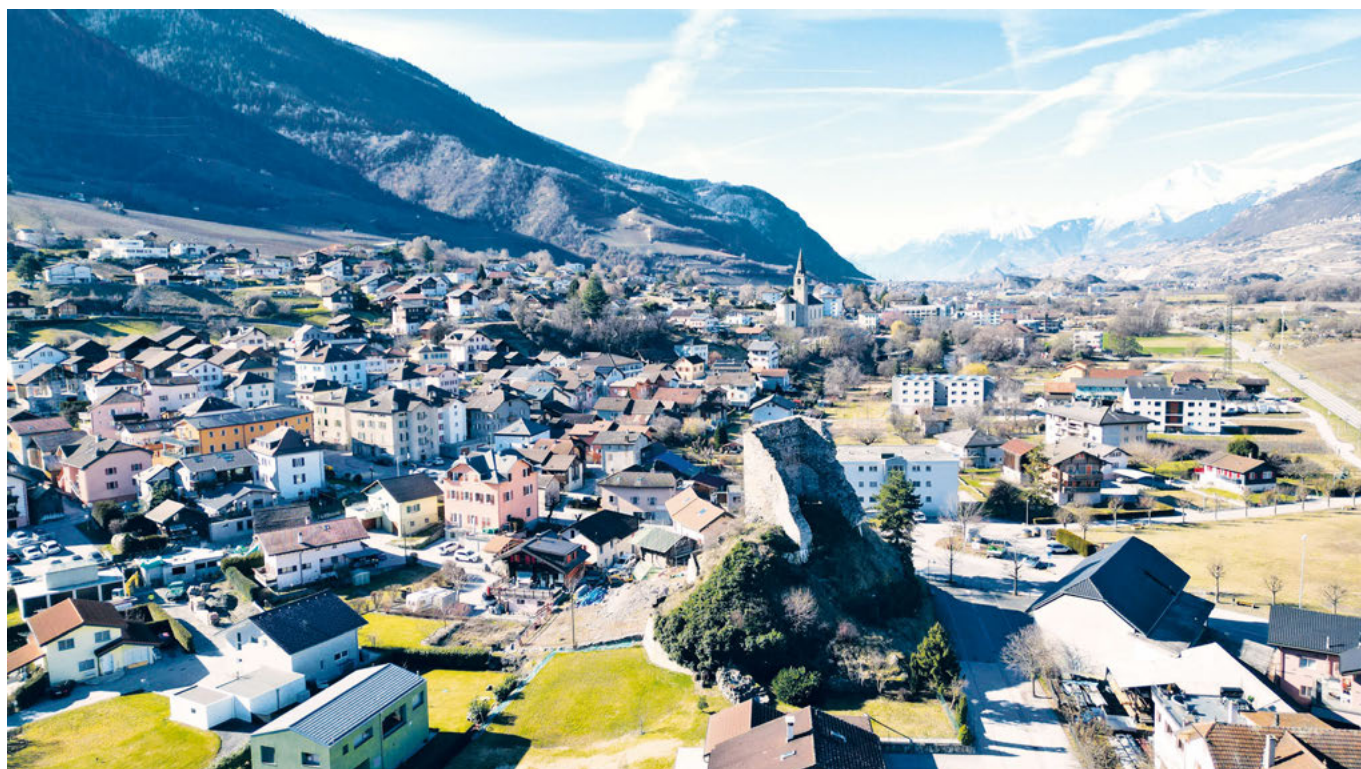
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est de compétence communale mais bien régi par des lois cantonales et fédérales.

La loi exige que le développement de l'urbanisation s'opère à l'avenir prioritairement dans les zones à bâtir existantes. Afin de pouvoir conserver la maîtrise de l'aménagement du territoire et des outils de planification, notre commune a dû effectuer cette analyse. Ce changement de paradigme place notre commune devant de nombreuses exigences imposées.

La LAT préconise une densification de la zone à habitat collectif. Une utilisation mesurée du sol évite le mitage du territoire, ceci pour une occupation et un développement harmonieux. Avec ces contraintes, nous avons le devoir de faire au mieux pour notre population, notre économie et notre tourisme.

Notre commune, avec mon prédécesseur Patrick Rudaz, une commission LAT et un bureau spécialisé, a déposé en mai 2023 le dossier du PAZ (plan d'affectation des zones) et le RCCZ (règlement communal des constructions et des zones) au canton pour obtenir son avis de principe. Nous avons reçu il y a peu en retour cet avis de principe du canton. Il s'avère que nous n'avons pas encore assez dézonné. Une pesée des intérêts avec le bureau spécialisé, la commission LAT et la commune est en cours de traitement. Nous réexaminons ce dossier afin de pouvoir dans un deuxième temps le mettre à l'enquête, traiter les oppositions pour ensuite le faire homologuer par le canton.





CADASTRE

La teneur de cadastre s'occupe actuellement du renouvellement de la mensuration. 7600 parcelles de notre commune doivent être adaptées nominativement pour le registre fédéral afin que toutes les natures soient identiques dans toute la Suisse.

CONSTRUCTIONS

Au niveau des projets de construction et de rénovation, avec le service des constructions, la commission des constructions et le conseil communal, nous veillons au respect des normes réglementaires et d'urbanisme.

Il est à noter que depuis le 12 mai, notre commune a passé comme toutes les communes valaisannes sur E-Construction.

E-Construction vise à informatiser l'ensemble des procédures liées aux demandes d'autorisation de construire. Ceci permet une centralisation des informations pour un traitement plus rapide des demandes.

Le système permet aux citoyens, aux professionnels du bâtiment et aux autorités communales et cantonales de gérer ces démarches de manière numérique. Le dépôt en ligne pour les requérants leur évite ainsi les démarches en format papier. Les utilisateurs ont la possibilité de suivre l'avancement de leur dossier à chaque étape du processus. Les oppositions aux projets peuvent également se faire avec une signature électronique.

Il va sans dire que pour réussir cette adaptation des cours de formation ont été nécessaires afin de se familiariser avec ce nouvel outil pour le personnel du service !

SALUBRITÉ

Comme les constructions, la salubrité est régie par la loi d'application du code civil suisse, la loi sur les routes et le règlement de police.

Pour la sécurité de chacun (loi sur les routes), afin d'avoir une visibilité adéquate, les haies, les plantations en limite de routes communales, aux croisements et sorties des voies publiques, l'élégage des arbres, tout cela est réglementé :

Art.172 : « Les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus de la chaussée ». Suite aux nombreux dégâts intervenus lors des chutes de neige d'avril dernier, en particulier les branches cassées, nous vous rappelons qu'il en est de votre responsabilité de les couper.

Dans le règlement de police, je cite l'art.33 qui interdit de laisser des habitations, des locaux de travail, leurs dépendances ou leurs alentours, dans un état qui pourrait mettre en danger la santé des habitants ou des voisins ou rendre la vie insupportable au voisinage.

Tous ces règlements sont à consulter sur le site de la commune. A noter aussi que la commission de salubrité effectue des visions locales dans nos quatre villages.

Je vous rappelle que, conformément au Règlement d'exécution de la Loi cantonale sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977, et tout spécialement au chapitre X, al. 3), les prés doivent être fauchés ou pâturés et les herbes sèches éliminées. Le délai d'intervention est arrêté au 31 juillet de chaque année.

Pour le bien vivre ensemble dans notre commune, pour la propreté urbaine et l'harmonie de nos villages, j'invite chacun à faire sa part, dans le respect mutuel.

Je vous souhaite un bel été ressourçant et je me réjouis de vous trouver à notre assemblée primaire à Vercorin.

ECONOMIE

Je souhaite, en guise de préambule, exprimer ma profonde reconnaissance à mes nouveaux collègues du Conseil, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs du bureau communal et des services de terrain, pour l'accueil chaleureux, le soutien constant et l'excellente dynamique qui anime notre travail collectif.

Alors que s'achèvent les premiers mois de ma première année de législature, et bien qu'une part importante de mon énergie ait été consacrée à la prise en main des dossiers, j'ai le plaisir de vous présenter un aperçu des projets en cours.

AGRICULTURE

Le Conseil d'Etat a validé l'ordonnance sur la modernisation, l'adaptation et la valorisation du vignoble valaisan. Le projet «**Vignoble du XXI^e siècle**» a démarré. Il se donne pour défi de rassembler tous les acteurs privés et publics afin de constituer un vignoble professionnel, rentable, durable, attractif et exemplaire. Il s'agit d'un travail de longue haleine et pour atteindre ces objectifs, le projet s'étendra sur une durée minimale de 15 ans.

Ce projet, essentiel pour l'avenir de notre viticulture, comporte une condition primordiale pour que les producteurs puissent bénéficier des aides allouées : l'initiation de l'analyse agro-

environnementale. Cette démarche incombe à la Commune, bien que le Canton en assure le soutien et la supervision. Bien que l'étude ne se fera qu'en 2026, les requérants peuvent déjà prétendre à l'octroi de soutien.

En tant que représentant de la Commune de Chalais, j'ai eu plaisir à intégrer la **Commission Intercommunale du Vallon de Rechy**, qui a pour rôle la protection des valeurs naturelles, paysagères et patrimoniales de ce magnifique joyau de verdure. Des élèves de Chalais, Chippis, Grône et Mont-Noble auront le plaisir de participer aux Journées Pédagogiques les 2 et 3 juin prochains.

Le Canton a demandé à la Commune de Chalais de mettre en place une solution quant au contrôle strict de la **circulation au sein du Vallon**. Afin de répondre à des besoins de nécessité (alpages, propriétaires de bétail, cabanes, services techniques, services de sécurité, etc...), les 3 barrières (Cabane du Bisse, Sigeroulaz, Parking des Salamin) seront sécurisées, à l'aide de nouveaux cadenas électroniques, contrôlés par des badges configurés, à réactiver annuellement auprès de la Commune. Des macarons imprimés par la Commune sont remis, informant l'entité, le numéro d'immatriculation du véhicule et l'année de validité.



Si à l'heure où j'écris ces lignes, tous nos **bisses et sentiers pédestres** ne sont pas encore ouverts, c'est du fond du cœur que nous remercions à nouveau toutes celles et ceux qui se dévouent, et poursuivent ce travail avec une énergie admirable : nos équipes de la Commune, le triage forestier, les membres des consortages, la Protection Civile, et les précieux bénévoles. Un immense bravo et toute notre reconnaissance à vous !

En 2025, le Masterplan de la **Destination Vercorin**, élaboré en 2019, doit être remis au goût du jour. Ce document stratégique définit les axes de développement et de gestion du tourisme de notre destination. Il est bien sûr la feuille de route des Conseils d'Administration des trois sociétés anonymes (Vercorin Tourisme SA, Société de la Télécabine de Vercorin SA et Téléphérique Chalais Vercorin SA), mais il guide également l'évolution du secteur touristique de manière structurée, en prenant en compte les besoins à long terme et les enjeux spécifiques d'un territoire.

Afin que le village touristique dans son ensemble soit considéré, et de construire une nouvelle vision partagée et réaliste du développement touristique, un groupe de travail est créé, composé d'un représentant de chaque SA, et de représentants des acteurs principaux, comme l'hôtellerie, les logeurs, les commerces, activités et animations, et le tout piloté par la Commune.

Nous pourrions nous appuyer sur un sondage de satisfaction, des synthèses de groupes de discussions avec des hôtes et un atelier impliquant des partenaires du village. Ceux-ci ont mis en évidence des succès, des arguments forts de la Destination, mais également des points d'insatisfaction, des attentes claires et des opportunités d'amélioration.

Le Conseil d'Administration de **Vercorin Tourisme SA** a été renouvelé en avril. La présidence de celui-ci est maintenant assurée par la Commune avec une volonté commune d'harmoniser les forces entre la Destination et les acteurs du village. La création récente de commissions participatives en est un exemple, que ce soit pour la gestion des projets touristiques ou l'animation.

Vous en avez peut-être profité, ou simplement entendu parler, la patinoire du Lavioz a rencontré un vif succès cet hiver, auprès des élèves de la Commune, des amateurs de sports sur glace, et des vacanciers. Grâce à l'orientation du site, elle fut une des dernières patinoires mobiles à fermer ses portes en Suisse Romande. Cette activité a rassemblé dans la convivialité et la bonne humeur de nombreuses personnes presque quotidiennement, la journée et le soir. Nous espérons pouvoir reconduire cette expérience l'année prochaine.

Le projet de **l'aménagement du Lavioz** progresse bien, projet soutenu par la collaboration entre Vercorin Tourisme, la Société de Développement et l'Association des propriétaires et locataires de Résidences Secondaires (R2). Vous devriez pouvoir apprécier de nouvelles installations cet été déjà. C'est un projet qui va encore s'étaler sur quelques années, avec comme objectif d'offrir un plus grand choix d'activités estivales et hivernales, et amènera satisfaction aux familles et jeunes enfants, adeptes des loisirs et des sports en plein air. Merci encore aux représentants des R2 et de la SDV pour leurs initiatives.

A tous, je vous souhaite un été ensoleillé et en santé, de profiter de ce que notre belle région et notre communauté nous offrent.

◀ Olivier Chanson
Conseiller communal



Comptes 2024

PRÉAMBULE

Après deux exercices comptables selon les normes MCH2 qui ont été marqués par une nette augmentation de la marge d'autofinancement, l'exercice 2024 indique un fléchissement de cette dernière. Nous constatons clairement un plafonnement de nos recettes, notamment fiscales, alors que les charges sont en augmentation pour presque CHF 1 million par rapport à l'exercice précédent.

MESSAGE INTRODUCTIF

Malgré le constat susmentionné, les comptes 2024 de la Commune de Chalais peuvent être qualifiés de bons. La marge d'autofinancement de l'exercice s'élève à CHF 3'157'073.- (budget CHF 1'802'300.-), marge toutefois en nette diminution par rapport à 2023 de CHF 1'118'900.-. Les recettes sont en diminution de CHF 179'231.- alors que les dépenses sont en progression pour CHF 939'669.-. Les écarts significatifs, supérieurs à CHF 50'000.-, sont relevés plus loin dans ce rapport annuel.

Des investissements nets ont été réalisés pour CHF 4'378'453.- en 2024 pour un budget de CHF 6'361'000.-. Cet écart signifi-

catif entre les investissements réalisés et le budget s'explique principalement par le projet de rénovation de la Salle polyvalente de Chalais. Pour ce projet, l'Assemblée primaire consacrée au budget 2024 avait validé un crédit d'engagement global de CHF 4'500'000.- (à réaliser sur deux exercices comptables). Au 31.12.2024, CHF 1'765'951.20 de ce crédit ont été utilisés.

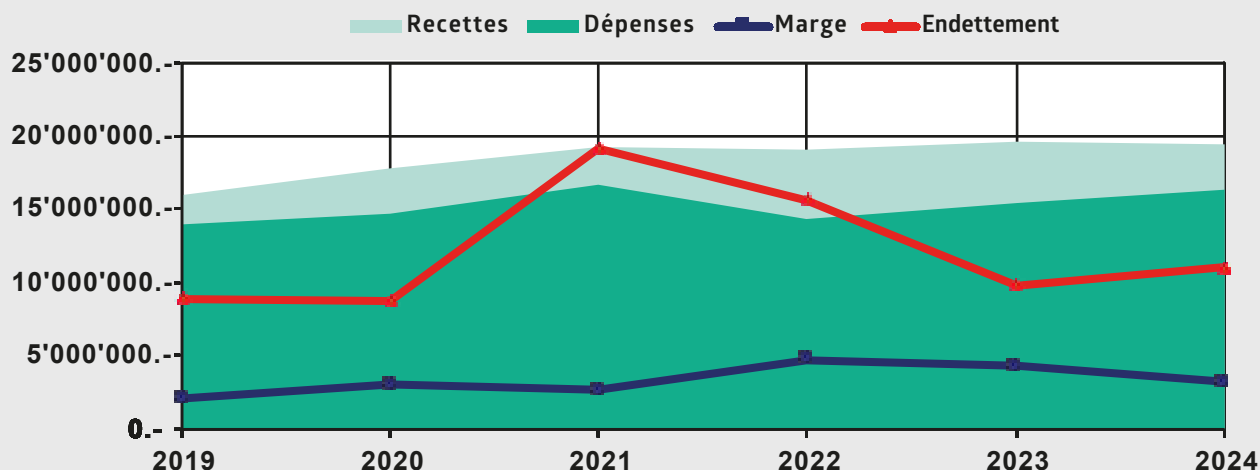
La Commune a également acquis un bien immobilier à Vercorin, pour un montant de quelque CHF 800'000.-, hors budget. Ce bien immobilier se situe dans le périmètre de l'école et de la future gare d'arrivée du téléphérique à Vercorin et peut être considéré comme stratégique de par son emplacement.

La réalisation d'un nouveau minigolf à Vercorin a pour l'heure été stoppée devant l'augmentation trop importante des soumissions reçues pour la réalisation de cette infrastructure à vocation touristique. Les autres écarts significatifs relatifs aux investissements 2024 vous seront décrits également dans ce rapport.

Enfin, il a été procédé à des prélèvements sur les Fonds donation et de transition énergétique afin de réaliser des inves-

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	13'913'353.-	14'791'114.-	16'700'023.-	14'314'434.-	15'363'599.-	16'303'268.-
Recettes	16'016'117.-	17'798'419.-	19'339'273.-	19'023'823.-	19'639'572.-	19'460'341.-
Marge	2'102'764.-	3'007'305.-	2'639'250.-	4'709'389.-	4'275'973.-	3'157'073.-
Endettement	8'913'876.-	8'756'865.-	19'168'076.-	15'635'334.-	9'826'287.-	11'038'550.-



tissements ou couvrir des charges de fonctionnement. Des prélèvements pour CHF 550'000.- sur le Fonds donation et pour CHF 215'500.- sur le Fonds de transition énergétique ont été réalisés. La part des prélèvements ayant servi à couvrir des investissements a fait l'objet d'un amortissement non planifié du même montant. Il a été possible d'alimenter le Fonds de transition énergétique à hauteur de CHF 1'000'000.- et la Réserve de politique budgétaire de CHF 500'000.-. Cette dernière se monte à CHF 4'500'000.- au 31.12.2024.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2024 lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2025.

RESULTATS

Comme précité, les comptes 2024 de la Commune bouclent, après affectation d'un montant de CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire, avec un résultat final de CHF 135'324.15 (2023 CHF 104'740.66) pour un budget de CHF 835'000.-. La marge d'autofinancement se monte à CHF 3'157'073.16 (2023 CHF 4'275'973.32) pour un budget de CHF 1'802'300.-.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables et attributions/prélèvements aux financements spéciaux présente un total de revenus de CHF 19'460'341.45 et de charges de CHF 16'303'268.29. Ce résultat a permis des amortissements ordinaires et non planifiés à hauteur de CHF 2'279'664.81 (budget CHF 1'626'000.-) en augmentation de CHF 923'935.17 par rapport à 2023. Les taux d'amortissement pratiqués, déterminés lors l'introduction de MCH2, sont mentionnés dans nos principes de présentation des comptes faisant partie intégrante de l'annexe aux comptes officiels.

La présentation des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes du 05.02.2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16.06.2004 (OGFco).

L'aperçu des éléments du compte annuel ci-après présente de manière condensée les principaux états financiers de l'exercice :

Aperçu du compte de résultats et investissements

2024

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	16'303'268
Revenus financiers	+ fr.	19'460'341
Marge d'autofinancement	= fr.	3'157'073

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	3'157'073
Amortissements ordinaires	- fr.	2'279'665
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- fr.	1'102'782
Prélèvements sur les financements spéciaux	+ fr.	860'698
Attributions au capital propre	- fr.	500'000
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	135'324

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	4'915'266
Recettes	- fr.	536'813
Investissements nets	= fr.	4'378'453

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	3'157'073
Investissements nets	- fr.	4'378'453
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	-1'221'380

Charges		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Remarque
2	Formation – Amortissements ordinaires	231'798.-	338'000.-	-106'202.-	a
2	Formation – Amortissements non planifiés	640'000.-	-	640'000.-	b
4	Santé – Financement EMS – Soins longue durée	269'188.-	200'000.-	69'188.-	c
6	Trafic et télécommunications – Entretien routes cantonales	325'316.-	261'100.-	64'216.-	d
7	Protection environnement – Aménagement territoire – Entretien réseau d'eau	496'455.-	275'600.-	220'855.-	e
7	Protection environnement – Aménagement territoire – Station des Planards	101'591.-	33'300.-	68'291.-	f
7	Protection environnement – Aménagement territoire – Eau potable attribution financement spéciaux	3'025.-	259'800.-	-256'775.-	g
7	Protection environnement – Aménagement territoire – Entretien réseau égouts	117'697.-	252'400.-	-134'703.-	h
7	Protection environnement – Aménagement territoire – STEP de Granges	587'587.-	460'000.-	127'587.-	i
7	Protection environnement – Aménagement territoire – Amortissements ordinaires	121'148.-	57'000.-	64'148.-	j
8	Economie publique – Amortissements non planifiés	70'000.-	-	70'000.-	k
8	Economie publique – Transition énergétique – Attribution financements spéciaux	1'000'000.-	20'000.-	980'000.-	l
9	Finances et impôts – Pertes sur créances impôts PP	27'647.-	180'000.-	-152'353.-	m
9	Finances et impôts – Intérêts des dettes à long terme	186'699.-	125'000.-	61'699.-	n
9	Finances et impôts – Attribution à la réserve de politique budgétaire	500'000.-	-	500'000.-	o

Revenus		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Remarque
2	Formation – Transition énergétique – Prélèvement sur financements spéciaux	145'500.-	5'500.-	140'000.-	a
8	Economie publique – Ventes électricité	350'454.-	265'000.-	85'454.-	b
8	Economie publique – Transition énergétique – Prélèvements sur financements spéciaux	70'000.-	250'000.-	-180'000.-	c
9	Finances et impôts – Perception des impôts directs – Personnes physiques	10'542'644.-	9'000'000.-	1'542'644.-	d
9	Finances et impôts – Autres impôts directs	1'452'542.-	1'310'000.-	142'542.-	e
9	Finances et impôts – Perception des impôts divers – Personnes morales	612'847.-	830'000.-	-217'153.-	f
9	Finances et impôts – Intérêts des placements financiers	78'842.-	25'000.-	53'842.-	g

CHARGES

Le total des charges de fonctionnement (amortissements inclus) se monte à CHF 20'185'714.89.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau page 18.

- a/ Les amortissements ordinaires sont inférieurs au montant porté au budget qui était calculé sur la réalisation totale du projet de rénovation de la Salle polyvalente de Chalais.
- b/ Comme énoncé en introduction de ce rapport, les investissements financés par un prélèvement sur les fonds de financement spéciaux ont fait l'objet d'un amortissement non planifié et non budgété du même montant. Ça correspond au prélèvement de CHF 500'000.- sur le Fonds donation et de CHF 140'000.- sur le Fonds de transition énergétique.
- c/ Les sommes effectives facturées se sont révélées plus élevées que le budget vraisemblablement trop optimiste. De plus, un rattrapage de facturation pour des années antérieures de quelque CHF 11'000.- a été comptabilisé.
- d/ Le montant de notre participation à l'entretien des routes cantonales s'est avéré plus élevé que le budget qui nous avait été fourni directement par l'Etat du Valais.
- e/ En 2024, nous avons dû faire face à plusieurs fuites sur différents points du réseau d'eau. De multiples interventions ont conduit à ce dépassement budgétaire important.
- f/ Il a été nécessaire de remettre aux normes en vigueur la Station des Planards avec l'acquisition des nouveaux équipements techniques. Cette dépense n'était pas planifiée.
- g/ Selon les explications susmentionnées des lettres e et f, le service autofinancé de l'eau potable demeure juste bénéficiaire mais nettement en retrait par rapport à la prévision.
- h/ Contrairement au réseau d'eau potable, nous avons dû consacrer moins de ressources que prévu au réseau d'eaux usées sur l'exercice 2024.
- i/ Si l'entretien du réseau d'eaux usées s'est révélé moins onéreux en 2024, les débits d'eau amenés à la STEP de Granges ont augmenté de manière très conséquente. C'est l'augmentation de ces débits qui explique ce dépassement.

j/ En introduction, il a été fait référence à l'acquisition d'un objet immobilier dans le périmètre de la future gare du téléphérique. Cette acquisition n'ayant pas été budgétée, bien entendu son amortissement ne l'a pas été également.

k/ Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la Station des Planards et cette réalisation a bénéficié d'un prélèvement sur le Fonds de transition énergétique. Comme il s'agit d'un investissement, nous avons procédé à un amortissement non planifié pour CHF 70'000.-.

l/ Les bons résultats de l'exercice ont permis d'alimenter le Fonds de transition énergétique à hauteur de CHF 1'000'000.- alors que prudemment un montant de CHF 20'000.- avait été porté au budget.

m/ Les pertes sur débiteurs comptabilisées ont été inférieures au budget, ce qui est une très bonne nouvelle. De plus, selon l'appréciation des risques réalisée, nous avons dissout la Provision sur débiteurs de CHF 100'000.-.

n/ Cet écart s'explique par une mauvaise délimitation entre les intérêts à court et à long terme lors de l'élaboration du budget 2024.

o/ Les résultats de l'exercice 2024 ont conduit à attribuer CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire pour atteindre un montant de CHF 4'500'000.- au 31.12.2024. Aucun montant n'avait été budgété pour ce poste.

En ce qui concerne les positions en lien avec la masse salariale 2024, le budget a été globalement respecté et aucun écart significatif n'est à relever.

REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à CHF 20'321'039.04.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau de la page 18.

a/ Un prélèvement de CHF 140'000.- sur le Fonds de transition énergétique correspondant aux travaux réalisés sur le Centre scolaire de Vercorin. Lors de l'élaboration du budget, ce prélèvement avait été prévu dans le dicastère Economie publique.

- b/ Les ventes d'électricité se sont révélées supérieures aux prévisions fournies par OIKEN SA lors de l'établissement du budget, ce qui est une excellente nouvelle.
- c/ Comme expliqué sous la lettre a, il s'agit d'un transfert entre les dicastères Formation et Economie publique.
- d/ Les recettes fiscales directes des personnes physiques sont globalement supérieures de CHF 1'542'644.- aux prévisions. Ce montant est en progression de quelques CHF 295'000.- par rapport à 2023.
- e/ Les autres impôts directs des personnes physiques indiquent un montant global de CHF 142'542.- supérieur au budget. C'est notamment le fait de l'impôt sur les prestations en capital et des droits de mutation.
- f/ En ce qui concerne la perception des impôts des personnes morales, après des années avec des rentrées fiscales en forte augmentation, nous avons dû apporter des corrections à la baisse aux provisions d'impôts à recevoir. La correction de ces provisions explique ce différentiel négatif.
- g/ Le placement de l'excédent de liquidités a permis de réaliser des gains financiers plus importants que prévu. Avec l'évolution actuelle des taux d'intérêt, cette situation ne devrait pas se reproduire en 2025.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements ordinaires et non planifiés du patrimoine administratif se montent à CHF 2'279'664.81, en augmentation de CHF 923'935.17 par rapport à l'exercice précédent. Pour ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, il a été procédé à un amortissement de CHF 50'000.- et CHF 5'000.- sur les bâtiments de La Postale et de La Forge, ce qui est comparable aux amortissements 2023. Aucun amortissement n'a été pratiqué sur les titres du patrimoine administratif, soit nos participations dans Télérvercorin SA figurant au bilan pour CHF 1'000'000.- et OIKEN SA pour CHF 1'130'000.-.

Compte de fonctionnement par tâche	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	1'271'099	18'457	1'249'100	17'500	1'231'298	519'272
Ordre et sécurité publics, défense	815'604	212'625	802'300	164'600	808'042	165'569
Formation	4'664'846	830'855	4'003'700	685'700	3'786'086	194'985
Culture, sports et loisirs, église	1'448'794	121'348	1'444'300	124'800	1'232'376	125'352
Santé	735'918	-	621'600	-	652'700	-
Prévoyance sociale	2'280'931	13'756	2'281'100	14'000	2'204'665	14'138
Trafic et télécommunications	2'673'626	214'777	2'510'700	106'400	2'612'938	112'178
Protection de l'environnement et aménagement territoire	3'103'117	2'587'174	3'037'300	2'549'400	2'888'298	2'480'118
Economie publique	2'152'393	1'127'145	1'045'400	1'199'700	2'552'345	1'000'424
Finances et impôts	1'039'388	15'194'902	548'900	13'517'700	2'118'201	15'579'656
Total des charges et des revenus	20'185'715	20'321'039	17'544'400	18'379'800	20'086'949	20'191'690
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	135'324	-	835'400	-	104'741	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements indique des dépenses brutes de CHF 4'915'266.28 et des recettes totales de CHF 536'812.97 pour donner au final un investissement net de CHF 4'378'453.31. L'insuffisance de financement se monte à CHF 1'221'380.15 (budget CHF 4'558'700). L'écart entre le montant budgété et l'effectif de l'insuffisance de financement provient principalement du fait que la rénovation de la Salle polyvalente de Chalais a été réalisée à moins de 50% au 31.12.2024. Nous retrouvons ainsi une situation normale après l'épisode particulier de 2023 où, à la suite du remboursement du prêt bancaire repris par TéléVercorin SA, nous avons dû présenter des investissements négatifs.

Les principaux investissements réalisés, constituant des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les écarts significatifs, vous sont présentés ci-après :

- L'introduction du nouveau logiciel pour le contrôle de l'habitant et le module Abacus de la gestion du temps se sont déroulés selon la planification et dans le cadre budgétaire.
- Le réaménagement de la cour d'école de Chalais, compte tenu d'une subvention de l'Agglo Valais Central de CHF 45'500.- s'inscrit également dans l'enveloppe budgétaire de CHF 130'000.-.
- Un investissement de CHF 75'000.- était inscrit au budget pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de Chalais. Ce projet n'a pas été réalisé.
- Comme déjà mentionné dans ce rapport, le crédit d'engagement voté de CHF 4'500'000.- a été utilisé à hauteur de CHF 1'765'154.55 au 31.12.2024. Ce projet a bénéficié d'un prélèvement sur le Fonds donation de CHF 500'000.-. Ce projet se terminera sur l'exercice 2025 et il est trop tôt pour se prononcer sur le respect du cadre budgétaire.
- Des panneaux photovoltaïques ont été posés sur le Centre scolaire de Vercorin pour CHF 141'192.40, réalisation qui a bénéficié d'un prélèvement de CHF 140'000.- sur le Fonds de transition énergétique.
- Concernant le dicastère Culture, Sport et Loisirs, il y avait un montant porté au budget de CHF 300'000.- pour la réalisation d'un nouveau minigolf à Vercorin. Lors de l'étude de ce projet, il s'est avéré que l'enveloppe budgétaire ne pourrait pas être respectée. Seulement CHF 5'505.20 ont été dépensés en frais d'études. La participation de CHF 100'000.- de Vercorin Tourisme SA à l'investissement n'a pas été facturée.

Compte des investissements par tâche	Comptes 2024		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	79'294	-	77'000	-
Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-
Formation	2'084'298	45'500	4'840'000	100'000
Culture, sports et loisirs, église	320'400	-	615'000	100'000
Santé	3'583	-	3'000	-
Prévoyance sociale	23'448	-	24'000	-
Trafic et télécommunications	537'492	49'176	505'000	80'000
Protection de l'environnement et aménagement territoire	1'794'433	411'637	937'000	400'000
Economie publique	72'318	-	40'000	-
Finances et impôts	-	30'500	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'915'266	536'813	7'041'000	680'000
Excédent de dépenses		4'378'453		6'361'000
Excédent de recettes				

- Trafic et Télécommunications : les projets concernant les routes et l'éclairage public inscrits au budget ont été réalisés sans écarts significatifs. Un prélèvement de CHF 50'000.-, au lieu des CHF 80'000.- budgétés, sur la Provision RC 626 ltravers-Vercorin a été opéré.
- Les investissements réalisés sur les réseaux d'eau potable et des eaux usées l'ont été pour des montants inférieurs à ceux budgétés. Les écarts sont toutefois inférieurs à la limite de CHF 50'000.- justifiant une annotation.
- CHF 415'964.- ont été investis en 2024 pour la sécurisation de la Rèche pour un budget de CHF 400'000.-. Les subventions à recevoir budgétées étaient de CHF 300'000.- et les versements effectifs reçus ont été de CHF 362'674.-.
- Enfin, comme déjà mentionné dans ce rapport, un bien immobilier a été acquis pour CHF 806'454.- à Vercorin dans le périmètre d'arrivée de la nouvelle gare du téléphérique. Ce montant est hors budget et est dans la limite de compétence du Conseil municipal.

Comptes des services publics

2024

Eau potable

Investissement net 2024	44'843.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2024	208'867.-
Amortissement 2024	-205'843.-
Versement au financement spécial	3'025.-
Report solde 2023 financement spécial	617'832.-
Total du compte financement spécial	620'857.-

Egouts

Investissement net 2024	65'516.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2024	-4'587.-
Amortissement 2024	-80'516.-
Versement au financement spécial	-85'103.-
Report solde 2023 financement spécial	48'658.-
Total du compte financement spécial	-36'445.-

Hygiène

Investissement net 2024	0.-
Résultat de fonctionnement avant amortissement 2024	72'245.-
Amortissement 2024	-27'000.-
Versement au financement spécial	45'245.-
Report solde 2023 financement spécial	460'103.-
Total du compte financement spécial	505'348.-

COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics (page 22) affichent une insuffisance de financement globale de CHF 36'833.-. En détail, le compte «Eau potable» présente un bénéfice 2024 de CHF 3'025.-, celui des «Egouts», un déficit de CHF 85'103.- et le compte «Hygiène» un gain de CHF 45'245.-. Seul le compte de financement spécial «Egouts» présente un solde négatif au bilan pour un montant de CHF 36'445.-.

BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 135'324.-, les variations des Fonds de financements spéciaux et après affectation de CHF 500'000.- à la Réserve de politique budgétaire, les fonds propres de la commune s'élèvent à CHF 17'140'202.-. L'endettement net se monte à CHF 11'038'550.-, soit CHF 2'827.- par habitant. Le critère d'endettement s'est légèrement péjoré en 2024 du fait de l'utilisation de liquidités pour financer les investissements consentis sur l'exercice. L'objectif de l'exécutif d'améliorer cet indicateur particulier est plus que jamais d'actualité.

Aperçu du bilan

	Etat 1.1.2024	Etat 31.12.2024
1 Actif	44'881'872	45'938'884
Patrimoine financier	18'801'908	17'760'132
100 Disponibilités et placements à court terme	4'308'590	3'035'782
101 Créances	5'422'684	4'874'704
102 Placements financiers à court terme	5'000'896	6'002'849
104 Actifs de régularisation	1'203'391	1'068'784
107 Placements financiers	433'346	400'013
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	2'433'001	2'378'001
109 Créances envers les financements spéciaux	-	-
Patrimoine administratif	26'079'964	28'178'752
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	18'606'964	20'863'252
142 Immobilisations incorporelles	174'000	77'000
144 Prêts	4'874'000	4'843'500
145 Participation capital social	2'130'000	2'130'000
146 Subventions d'investissement	295'000	265'000
2 Passif	44'881'872	45'938'884
Capitaux de tiers	28'628'196	28'798'682
200 Engagements courants	2'607'135	2'997'169
201 Engagements financiers à court terme	252'000	2'002'000
204 Passifs de régularisation	1'112'276	1'303'845
205 Provisions à court terme	723'536	673'536
206 Engagements financiers à long terme	21'792'350	19'790'350
208 Provisions à long terme	600'000	500'000
209 Engagements envers financements spéciaux et capitaux tiers	1'540'899	1'531'781
Capital propre	16'253'676	17'140'202
29 Capital propre	16'253'676	17'140'202

INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Vous trouverez ci-après l'intégralité de l'évolution des 8 indicateurs de l'Etat du Valais. Globalement les indicateurs de la Commune de Chalais sont stables.

INFORMATIONS ANNEXES AUX COMPTES

- Tableau synoptique des crédits d'engagement utilisés et encore disponibles (art. 30, al. 2, litt. D, OGFco)
- Tableau des crédits complémentaires (art. 30, al. 2, litt. E, OGFco) : - néant
- Annexe au bilan (art. 30, al. 2, litt. J, OGFco) comprenant les engagements conditionnels, le tableau de flux de trésorerie et les principes de présentation des comptes.

CONSIDERATIONS FINALES

Après deux exercices record, celui de 2024 avec une marge d'autofinancement de CHF 3'157'073.- peut être qualifié de satisfaisant. Tenant compte du plafonnement des recettes fiscales, il est impératif de contenir et maîtriser les dépenses de fonctionnement à l'avenir. La Commune de Chalais avec ses divers Fonds de financements spéciaux, dont celui de transition énergétique et sa Réserve de politique budgétaire de CHF 4'500'000.-, est bien armée pour faire face aux défis futurs et aux investissements qui l'attendent.

Chalais, le 12 mai 2025

◀ Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2023	2024	
1. Taux d'endettement net (I1)	75.41 %	86.29 %	80.80 %
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	-278.92 %	72.10 /	261.23 %
	récession	récession	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.33 %	0.13 %	0.23 %
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	122.09 %	121.99 %	122.04 %
	moyen	moyen	moyen
5. Proportion des investissements (I5)	16.39 %	23.16 %	20.02 %
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	7.04 %	11.35 %	9.20 %
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2'614	2'827	2'722
	endettement important	endettement important	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.18 %	15.54 %	18.35 %
	bon	moyen	moyen

COMMUNE DE CHALAIS – COMPTES 2024

	COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	1'271'099.21	18'457.00	1'249'100	17'500	1'231'298.00	519'271.50
011 Législatif	10'306.45		12'000		7'660.20	
012 Exécutif	220'507.03		218'500		217'199.45	
021 Administration des finances et des contributions	301'928.43		321'300		316'022.43	
022 Services généraux	738'357.30	18'457.00	697'300	17'500	690'415.92	519'271.50
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	815'603.66	212'624.95	802'300	164'600	808'042.08	165'568.90
111 Police	352'271.85	14'800.00	341'500	10'500	336'307.05	12'840.00
120 Justice commune	3'000.00		3'000		3'000.00	
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	65'232.05		60'000		59'756.15	
129 Autres tâches de justice			300			
140 Questions juridiques	229'861.44	123'193.55	221'700	89'000	229'874.60	88'121.35
150 Service du feu	92'900.12	59'563.65	91'300	49'100	69'710.70	57'417.55
162 Défense civile	55'887.00	15'067.75	67'900	16'000	93'026.73	7'190.00
163 EMCR	5'917.20		6'100		6'034.85	
2 FORMATION	4'664'846.21	830'855.85	4'003'700	685'700	3'786'085.87	194'984.55
212 Degré primaire	3'497'109.16	789'124.60	2'877'000	642'300	2'693'839.89	151'817.70
213 Degré secondaire I CO	984'998.00	9'090.00	923'900	8'200	894'522.00	8'370.00
220 Ecoles spécialisées	42'197.45	90.00	60'000	200	59'410.98	580.00
230 Formation professionnelle initiale	29'727.10	14'696.00	28'000	14'000	28'569.50	13'842.10
251 Ecole de maturité gymnasiale	38'234.50	17'855.25	42'000	21'000	39'695.50	20'374.75
299 Formation non-mentionnée ailleurs	72'580.00		72'800		70'048.00	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	1'448'793.57	121'347.80	1'444'300	124'800	1'232'376.04	125'352.00
321 Bibliothèques et littérature	157'813.37	12'196.00	163'000	12'500	156'908.22	16'094.00
322 Musique et théâtre	65'982.05		44'000		47'220.00	
323 Ecole de musique	56'243.00		48'000		46'884.00	
329 Culture, autres	217'556.29	75'200.00	226'200	76'000	183'761.88	76'650.00
341 Sports	234'005.86	15'020.00	208'700	14'500	196'567.34	15'140.00
342 Loisirs	468'341.94	18'931.80	501'400	21'800	360'889.51	17'468.00
350 Eglise catholique romaine	230'931.06		235'000		222'225.09	
351 Eglise réformée évangélique	17'920.00		18'000		17'920.00	

	COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 SANTE	735'917.81		621'600		652'699.78	
412 Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	536'613.76		422'000		448'102.13	
433 Service médical scolaire	155'763.05		142'400		155'806.65	
490 Santé publique	43'541.00		57'200		48'791.00	
5 PREVOYANCE SOCIALE	2'280'930.96	13'755.80	2'281'100	14'000	2'204'665.03	14'137.80
523 Foyers pour invalides	499'259.41		501'100		425'428.78	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	15'152.54	14'170.20	15'200	14'000	15'286.80	14'137.80
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	252'431.55		231'500		233'528.55	
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	7'295.60		11'600		8'295.18	
544 Protection de la jeunesse (en général)	33'000.00		23'000		25'200.00	
545 Prestations aux familles (en général)	1'207'526.59	-414.40	1'235'100		1'194'598.63	
572 Aide sociale (économique)	237'597.60		225'000		271'900.14	
574 Fonds cantonal pour l'emploi	28'667.67		38'600		30'426.95	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	2'673'626.02	214'776.73	2'510'700	106'400	2'612'938.41	112'177.93
615 Routes communales	893'360.02	20'072.80	822'500	8'800	974'899.64	18'819.77
616 Parkings	24'655.11	130'586.83	35'800	97'600	18'486.51	93'214.16
617 Atelier et centre d'entretien	76'206.58		55'000		59'331.04	
622 Trafic régional	100'022.05	9'210.00	94'900		88'799.55	104.00
623 Trafic d'agglomération	353'296.00		370'000		387'622.20	
634 Planification générale des transports	900'769.86	54'907.10	871'400		772'586.07	40.00



	COMPTES 2024		BUDGET 2024		COMPTES 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3'103'116.82	2'587'173.81	3'037'300	2'549'400	2'888'297.56	2'480'117.65
710 Approvisionnement en eau	914'787.60	914'787.60	900'000	900'000	906'462.80	906'462.80
720 Traitement des eaux usées	814'205.72	814'205.72	829'900	829'900	722'970.94	722'970.94
730 Gestion des déchets	738'213.74	738'213.74	723'500	723'500	724'265.36	724'265.36
741 Corrections de cours d'eau	91'868.12	35'436.30	53'500		42'114.35	18'207.35
771 Cimetières, crématoires (en général)	30'333.31	8'600.00	22'800	20'000	41'498.78	19'400.00
790 Aménagement du territoire	513'708.33	75'930.45	507'600	76'000	450'985.33	88'811.20
8 ECONOMIE PUBLIQUE	2'152'393.04	1'127'144.75	1'045'400	1'199'700	2'552'345.02	1'000'423.75
811 Administration, exécution et contrôle	1'367.06		9'100	15'500	3'280.90	
812 Améliorations structurelles					15'323.40	
813 Améliorations de l'élevage	1'980.00		1'800		1'470.00	
814 Améliorations de la production végétale	26'736.90	28'731.50	26'300	28'700	27'014.90	28'865.10
819 Irrigation	23'255.51		25'500	2'500	27'710.00	
820 Sylviculture	18'697.10		29'500		29'515.80	
840 Tourisme	839'923.47	668'923.45	692'200	630'000	704'804.43	634'011.60
850 Industrie, artisanat et commerce	67'791.35		69'000		74'971.35	
871 Electricité	1'172'641.65	429'489.80	192'000	523'000	1'661'473.99	337'547.05
890 Autres exploitations artisanales					6'780.25	
9 FINANCES ET IMPOTS	1'039'387.59	15'194'902.35	548'900	13'517'700	2'118'201.32	15'579'655.69
910 Impôts personnes physiques	138'731.61	12'227'501.62	280'000	10'510'000	209'026.46	11'952'719.44
911 Impôts personnes morales	6'234.95	746'728.90	10'000	935'000	2'102.55	1'228'155.95
930 Péréquation financière et compensation des charges		1'358'057.00		1'331'000		1'411'899.00
950 Quotes-parts, autres	1'326.45	286'606.96	2'000	215'000	461.95	368'506.48
961 Intérêts	275'998.53	346'511.32	154'000	276'600	303'134.98	337'821.27
963 Immeubles et titres du patrimoine financier	117'096.05	229'496.55	102'900	250'100	103'475.38	268'037.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs						12'516.55
990 Amortissement du patrimoine administratif existant	500'000.00				1'500'000.00	

Journée du patrimoine 2025

PAROLES DE MÊLÈZE

En se promenant dans le village de Vercorin, il est impossible de ne pas remarquer au moins quelques-unes des nombreuses inscriptions que portent les anciens bâtiments. Toutes sont remarquables par leur beauté, leur originalité ou leur intérêt historique, généalogique et patrimonial. Chacune, à sa façon, raconte l'histoire du village, son riche passé, parfois séculaire, ainsi que la vie, les vœux et les craintes de ses habitants.

Le 3 mai dernier, lors de la troisième édition de notre journée du patrimoine, s'est tenue l'inauguration officielle du projet Paroles de Mêlèze. Ce projet consiste en la mise en valeur, la transcription et la transmission des inscriptions gravées sur les façades des maisons anciennes du village de Vercorin.

Un très grand travail photographique et scientifique a été ef-

fectué depuis plusieurs années sur ces inscriptions par deux passionnés et amoureux de Vercorin, M. Michel Borzykowski et M. Michel Aberson. Après avoir été inventoriées – il y en a plus d'une cinquantaine - puis photographiées, ces inscriptions ont été décryptées, traduites le cas échéant, expliquées, puis reproduites sur des supports permettant leur présentation au public.

Une première exposition en été 2023 a été présentée sous la forme de grandes affiches installées sur les maisons le long de la rue de l'Église. Ont participé à l'organisation de cette exposition MM. Michel Minnig, président de la Société de Développement de Vercorin, Alain Vocat, promoteur des supports techniques et Cédric Porchet, responsable de l'impression des images.

Vu le succès rencontré, l'idée a germé de mettre toutes ces photos et explications à disposition du public de manière plus durable.

Pourquoi ne pas offrir aux visiteurs du village la possibilité de découvrir ces descriptions grâce à un QR code installé sur les maisons anciennes concernées ? C'est la société vaudoise Genius Loci SA contactée par Marie-Françoise Perruchoud-Massy qui a permis la mise en œuvre de la solution inaugurée officiellement le 3 mai dernier.

Près de 40 médailles connectées présentant des objets patrimoniaux à révéler ornent depuis le bas de la façade ou les alentours des bâtiments choisis et pour lesquelles les propriétaires consultés ont tous donné leur accord. Nous profitons de l'occasion de cet article pour les en remercier. Si certaines inscriptions, surtout les plus récentes, peuvent sembler banales (comme « Mon désir » ou « Le vieux chalet »), la plupart méritent d'être examinées en détail, même si le déchiffrement n'en est pas toujours facile. Certaines n'ont pas été entre-





▲ Michel Abersson - Michel Borzykowski



tenues ou ont été effacées, volontairement ou non ; d'autres ont été modifiées récemment. Français, latin, allemand et patois s'y côtoient allègrement, souvent avec des abréviations, des initiales et une orthographe parfois savoureuse.

Beaucoup d'entre elles sont assorties de symboles, de dessins, d'armoiries et parfois d'objets, comme des cadrans solaires, des plaques d'assurance ou des statuettes...

Ce projet évolutif pourrait s'étendre à d'autres bâtiments de notre commune. Conscient de la valeur historique et patrimoniale de ces inscriptions, le conseil communal a veillé à les préserver en intégrant cette protection dans un nouvel article du règlement des constructions.

Nous tenons à citer les personnes impliquées dans ce magnifique projet.

- Michel Borzykowski, médecin retraité, musicien et passionné de photographie
- Michel Abersson, Maître d'enseignement et de recherches retraité (UNIL), spécialiste des inscriptions antiques
- Nicolas Perruchoud, président de l'Association des Amis du patrimoine de la commune de Chalais (APaC) et membre de la Commission du Patrimoine de la commune de Chalais
- Marie-Françoise Perruchoud-Massy, responsable des finances de l'APaC et membre de la Commission du Patrimoine de la commune de Chalais
- Michel Minnig, président de la Société de développement de Vercorin

Ils lèguent à notre village de Vercorin, à ses résidents et à ses habitants un cadeau inestimable, fruit d'un travail colossal. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

A vos téléphones et bonnes découvertes !

L'ESPÉRANCE: DU CHŒUR D'HOMMES AU CHŒUR-MIXTE

Une aventure qui commence !

Tout débute en 1860, lorsque des passionnés de chant rêvent de créer un chœur. Ce rêve se concrétise en 1921 avec la fondation du chœur d'hommes l'Espérance ! Sous la présidence de M. Pierre Perruchoud et la direction de M. Pierre Christen, le chœur s'engage à faire vibrer les cœurs avec des chants religieux et profanes, tout en tissant des liens d'amitié entre ses membres.

Les premières notes

Dès 1922, le chœur se distingue avec la bénédiction de son drapeau, un moment fort symbolisé par Mme Virginie Devanthéry et M. Daniel Antille. En 1923, il se fait entendre pour la première fois à la fête cantonale de chant à Brigue, remportant un franc succès !

Un élan de croissance

En 1927, le besoin d'un local devient essentiel et, après de nombreux efforts, la construction est achevée en 1928. Le chœur d'hommes est en pleine effervescence ! En 1942, M. Charly Martin prend les rênes pour une courte période, mais son talent l'emmène vers de nouveaux horizons.

Des moments mémorables

En 1947, l'Espérance organise son premier festival, suivie en 1971 par la célébration de son 50ème anniversaire. En 1973, un tournant majeur : le chœur devient mixte, ajoutant une nouvelle dimension à ses performances et à son répertoire !



Un festival inoubliable

Le festival de 1976 à Chalais est marqué par une météo capricieuse, mais aussi par l'anecdote mémorable de Dalida bloquée dans un tunnel ! Les échos de cet événement résonnent encore dans les mémoires.

Une évolution continue

En 1993, l'Espérance célèbre son 20ème anniversaire du chœur mixte avec de nouveaux costumes et un nouveau drapeau, parrainé par Fernand Devanthéry et Renée Perruchoud. En 2000, nous participons à la Fête Suisse de Chant en Valais, montrant notre énergie débordante. En 2005, nous organisons sous la présidence de Jacques Zuber, le 57ème festival du Groupement des Chanteurs du Valais Central.

Un engagement sans faille

L'Espérance s'illustre non seulement lors de concerts, mais aussi lors d'événements locaux comme la fête au village de Réchy et d'autres manifestations. Elle a notamment participé, avec les autres sociétés locales, aux diverses comédies musicales mises sur pied à Chalais. Avec 36 membres, sous la direction dynamique de Michèle-Andrée Epiney, le chœur continue d'animer la vie culturelle de notre belle commune avec un répertoire autant liturgique que profane, vivant et moderne.

Un centenaire reporté

En 2021, nous devions célébrer notre 100ème anniversaire ! Bien que la pandémie ait mis un frein à ces festivités, nous n'avons pas baissé les bras et, pour marquer cet événement, nous avons présenté un concert le 23 avril 2022 pour fêter nos 100 + 1 ans !

Actualités

Depuis la reprise en août 2024, nous préparons un concert-spectacle qui reprendra les plus grands tubes d'un groupe mythique : ABBA. Nous aurons le plaisir de vous le présenter en fin novembre 2025.

Rejoignez-nous !

Vous aimez chanter et vous voulez faire partie d'un groupe dynamique et chaleureux, l'Espérance vous attend les jeudis soir de 19 h 30 à 21 h 30 à la salle de chant de Réchy. Contactez notre présidente, Anne-Marie Perruchoud, au 079/427.38.52.

Le chœur-mixte l'Espérance : ensemble, chantons pour l'amitié et la culture !



L'ESPÉRANCE CHANTE ABBA

Cette année notre chœur-mixte a décidé de revisiter les tubes du célèbre groupe ABBA lors de 2 concerts-spectacles qui se dérouleront les 29 et 30 novembre 2025 à la salle polyvalente de Chalais.

Deux nuits magiques au cœur de l'âge d'or de la pop. Préparez-vous à deux soirées inoubliables avec les choristes qui vous invitent à célébrer les mélodies légendaires d'ABBA. Ces spectacles-concerts vous plongeront dans l'univers vibrant et coloré de ce groupe iconique, connu pour ses tubes intemporels qui ont fait danser des générations entières.

Au programme, une sélection des plus grands succès d'ABBA, de Dancing Queen à Mamma Mia, en passant par Waterloo, Voulez-vous et Super Trouper. Le chœur, accompagné de musiciens talentueux et de l'Amicale des accordéonistes, vous fera revivre ces classiques avec des harmonies vocales envoûtantes et une énergie contagieuse.

Des costumes remplis de paillettes, de l'audace, des chorégraphies dynamiques donneront vie à l'esprit des années 70 sur scène. Vous serez transportés par une mise en scène éblouissante où les jeux de lumière créeront une atmosphère magique et festive tout au long de la soirée.

Et ce n'est pas tout ! Le samedi soir, dès 21 h 30, la fête continuera avec notre soirée disco ! Sortez vos tenues les plus funky que ce soit des

robes scintillantes ou des pantalons à pattes d'éléphant et rejoignez-nous sur la piste de danse pour une nuit de musique, de joie et de souvenirs.

Ne manquez pas cette occasion unique de célébrer la magie d'ABBA avec nous ! Que vous soyez un fervent admirateur ou simplement curieux de découvrir cette expérience, nous vous promettons une soirée mémorable, pleine de rires et de danse.



Information

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Conformément aux dispositions légales, la Commune de Chalais publie officiellement une information générale sur la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire.

VS-Microbiologie - Eau potable provenant d'installations domestiques - Secteur : 373 - VERCORIN- BRIEY (Evouettes)

Lieu de prélèvement : 8 - Vercorin - Station sup. du téléphérique

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0017-MOP	Enterococcus spp.	non décelé	non décelé	Conforme
VS-0007-MOP	Escherichia coli	non décelé	non décelé	Conforme
VS-0001-MOP	Germes aérobies mésophiles	20 UFC/ml	M : max. 300 UFC/ml	

Prélèvement effectué le 31.03.2025

VS-Chimie

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	174 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	8.1	M : 6.8 - 8.2	
VS-0304-MOP	Dureté totale	9.5 °F		
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	7.9 °F		
VS-0397-MOP	Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
VS-0392-MOP	Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/L	Conforme
VS-0556-MOP	Turbidité	13.5 ± 2.6 UT/F	M : max. 1.0 UT/F	
VS-0306-MOP	Calcium	27.0 mg/L		
VS-0325-MOP	Carbone organique dissous	< 0.5 mg/L		

Prélèvement effectué le 31.03.2025

Eau potable provenant d'installations domestiques - Secteur : 373 - VERCORIN- BRIEY (Evouettes)

Lieu de prélèvement : 18 - Vercorin - Habitation privée

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: Administration communale: 027 459 11 11

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin. Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch

L'EAU EST PRÉCIEUSE, NE LA GASPILLONS PAS

Nous vous rappelons, ci-après, les recommandations, restrictions ou interdictions qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un risque de pénurie d'eau.

Le déclenchement des phases 2 et 3 sera communiqué à la population sur le site internet et le compte Facebook de la Commune et par un flyer tout ménage. D'ores et déjà, nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
- Ne faites pas tourner les lave-vaisselle ou les lave-linge à moitié vides
- Réparez les robinets qui gouttent
- Préférez les douches aux bains

PHASE 1 : DEGRÉ 1

VERT
RESSOURCES ET DÉBITS
RÉSIDUELS
SUFFISANTS

- Privilégiez les baignades dans les lacs et piscines publics
- Utilisez des techniques d'arrosages économes : réducteurs, goutte-à-goutte
- Récupérez et stockez les eaux de pluie pour l'arrosage
- Arroser tôt le matin avant 8h00 ou le soir après 20h00
- Un arrosage de 20l/cm² (ou 2x10l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée

- Poursuivez l'application des recommandations de la phase 1
- Ne lavez pas vos véhicules à domicile, utilisez les installations professionnelles
- N'utilisez pas l'eau potable pour laver les surfaces extérieures, façades et terrasses

PHASE 2: DEGRÉ 2

ORANGE
RESSOURCES ET DÉBITS
RÉSIDUELS
LIMITES

- N'arrosez pas vos pelouses et espaces verts avec l'eau potable entre 8h00 et 20h00
- Arrosez les petites surfaces des potagers à l'arrosoir et les grandes surfaces au goutte-à-goutte
- Le volume de l'eau prélevée dans les bisses d'irrigation est réduit au minimal nécessaire
- Les fontaines publiques à circuit ouvert sont coupées

- Poursuivez l'application des recommandations des phases 1 et 2
- Interdiction des prélèvements domestiques dans les cours d'eau
- Interdiction d'arroser à l'eau potable les pelouses et espaces verts

PHASE 3: DEGRÉ 3

ROUGE
RESSOURCES ET DÉBITS
RÉSIDUELS
INSUFFISANTS

- Interdiction de remplir les nouvelles piscines
- Interdiction de remettre à niveau les piscines
- Interdiction de laver les surfaces extérieures, façades et terrasses
- Interdiction d'arroser les potagers entre 8h00 et 20h00



PLOUF FESTIVAL 2025

**Un programme pour tous les âges et tous les goûts !
du 25 au 27 juillet 2025 à Vercorin**

Le Plouf festival va célébrer durant trois jours, les 25, 26 et 27 juillet 2025, l'esprit de l'aventure, du vol libre, de la nature et de la musique. Organisé par une communauté de passionnés, cet événement unique réunit les amoureux du ciel, de la terre et du rythme dans une atmosphère chaleureuse et festive. Rendez-vous durant cet événement exceptionnel au Lavioz, à 5 minutes à pied du centre du village de Vercorin. Cette année, le festival ne se contente pas de vous faire vibrer : il va vous faire décoller !



Voler, rouler, respirer

Au programme, des compétitions de parapente, une démonstration de voltige aérienne et des initiations pour les curieux désireux de prendre leur envol en tandem. Les pentes enviro-
nnales deviendront un terrain de jeu pour les amateurs de VTT. Les enfants pourront partager avec leurs parents des moments magiques et inoubliables.

Des activités pour enfants

Les plus jeunes ne seront pas en reste avec une multitude d'animations : ateliers créatifs, avec la réalisation de cerf-volants, de fusées lunaires, de coloriages, etc. Un espace famille sécurisé leur est entièrement réservé.

Concerts en plein air

Le Plouf festival, c'est aussi la fête pour les oreilles et les cœurs. Chaque soir, le Lavioz se transformera en scène vivante : concerts sous les étoiles et DJ électro-acoustiques pour finir les soirées. L'accent est mis sur la richesse des artistes locaux, la diversité musicale et l'ambiance conviviale. Les pieds dans l'herbe, le regard vers les étoiles, les festivaliers danseront jusqu'au bout de la nuit.

Une fête populaire et festive

C'est aussi des stands gourmands et des stands pour se désaltérer ou partager des verres de l'amitié. Pendant 3 jours le ciel s'embrasera avec un spectacle de voltige époustouflant ! Des pilotes chevronnés réaliseront des figures et des acrobaties qui laisseront petits et grands sans voix. Sur terre, venez encourager les vététistes avec des parcours balisés pour tous niveaux, entre descentes techniques et panoramas grandioses. Et les amateurs de convivialité ne manqueront pas le tournoi de pétanque, moment incontournable de la fête. Que vous soyez tireur ou pointeur, venez partager un bon moment autour du cochonnet.

Le petit plus de cet évènement : dimanche 27 juillet, un lever de soleil vous est proposé accompagné d'un petit-déjeuner. N'hésitez pas à réserver un vol en parapente aux premières lueurs du jour depuis le Crêt du Midi. Préparez vos appareils photo, la magie sera au rendez-vous.

**En résumé,
un week-end festif à ne pas manquer !**





Kermesse

DE L'ÉCOLE DE CHALAIS

L'Association des Parents d'Élèves de Chalais (APE Chalais) organise sa première grande manifestation: la Kermesse de l'école, le mardi 17 juin 2025 à partir de 16h dans la cour de l'école de Chalais. Au programme : des stands de jeux pour tous les âges, une tombola avec de nombreux lots à gagner et un pique-nique participatif, où chaque famille est invitée à apporter un plat ou une boisson à partager.

À cette occasion, l'APE Chalais lance une collecte de jeux de société et de plein air en bon état pour l'école de Chalais. Les familles souhaitant faire don de jeux inutilisés peuvent les apporter le jour de la kermesse. Un espace dédié sera prévu pour les déposer.

Les parents désireux de contribuer à l'organisation, que ce soit en préparant un gâteau ou en aidant à l'installation, sont invités à contacter l'association à l'adresse suivante : info@apechalais.ch.

L'APE Chalais se réjouit de partager ce moment festif avec l'ensemble de la communauté chalaisarde.

BUDGET PARTICIPATIF 2025

BONNE NOUVELLE !

La deuxième édition du budget participatif est en cours d'élaboration. Durant l'été, neuf projets seront soumis à votre décision. Soyez attentifs ! Le matériel de vote, en format papier traditionnel, vous sera transmis ces prochaines semaines. Le délai de fin de vote est fixé au 29 août 2025. D'ores et déjà, nous remercions tous les porteurs de projets et leur souhaitons plein succès !

BUDGET PARTICIPATIF



COMMUNE DE CHALAIS

UNE REINE À CHALAIS

Bravo à Dixence de l'Étable de Tzararogne et à sa propriétaire Jessica Massy pour cette belle victoire lors de la Finale nationale 2025 des combats de reines qui s'est tenue les 10 et 11 mai à l'arène de Pra Bardy. Dixence est donc devenue reine nationale de troisième catégorie. Vous pourrez l'admirer, elle et ses congénères lors de l'**Inalpe de Tracuit le samedi 21 juin prochain**. Sortie du bétail à 9h !



Marguerite et Édouard Vallet-Gilliard. Itinéraires valaisans

EXPOSITION DU DIMANCHE 6 JUILLET

AU DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

En 1909, la peintre et graveuse genevoise Marguerite Gilliard (1888-1918) fait la rencontre d'Édouard Vallet (1876-1929).

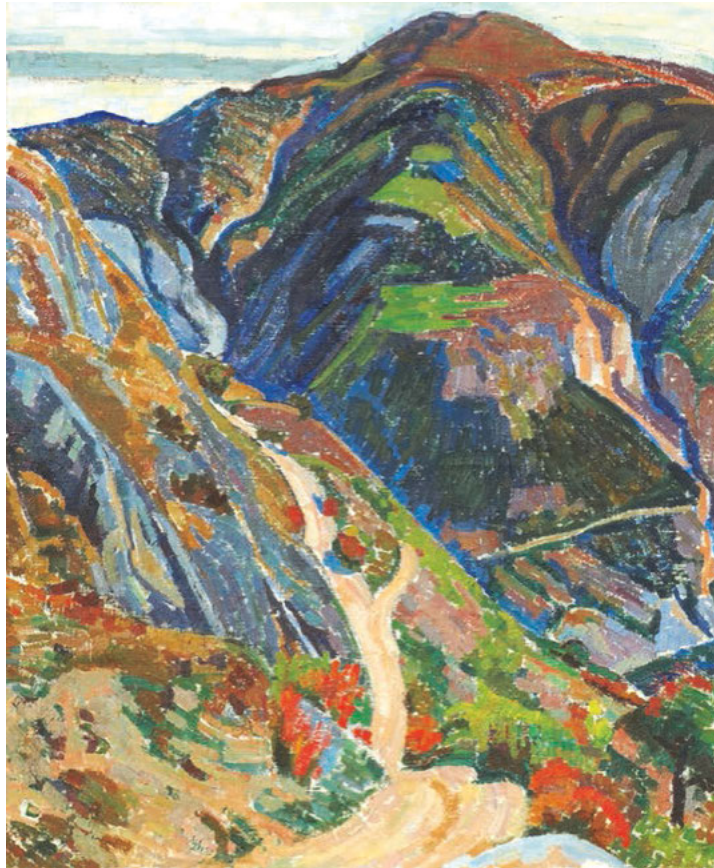
Les artistes s'unissent dans la cité de Calvin le 25 février 1911 puis se rendent en Valais et s'installent à Savièse. Si le couple y vit principalement durant la période hivernale, les beaux jours le poussent à prendre de la hauteur et à rejoindre les vallées de la rive gauche pour y trouver l'inspiration. L'achat d'une maison à Vercorin en 1912 est décisif. Débute alors un ballet incessant entre différents villages de montagne et la plaine du Rhône, guidé principalement par les saisons, mais aussi par les expositions en Suisse et en Europe, les recherches de sujets originaux ou les événements – tant heureux que malheureux – de la vie quotidienne. Au sens propre comme au figuré, la mobilité apparaît comme une évidence dans la vie valaisanne des deux artistes.

Chaque salle de la Fondation Édouard Vallet sera dédiée à une région significative dans la vie valaisanne des Vallet-Gilliard. Enrichis d'œuvres

peintes et gravées, de croquis, notes et photographies d'archive, les espaces d'exposition proposeront une narration visuelle de leur histoire dans quatre régions. De Riod à Savièse en passant par Vercorin et Sion, l'exposition estivale 2025 invite à une plongée dans le quotidien aussi paisible que

dynamique d'artistes genevois fixés en Valais durant le premier quart du XX^e siècle.

Du 28 juillet au 3 août, les artistes valaisans Milla et Marc Aymon seront présents à la Fondation Édouard Vallet. Invité en résidence, le couple de musiciens va travailler sur la mémoire et l'histoire valaisanne des Vallet-Gilliard et sera disponible pour échanger avec les visiteurs et les visiteuses.



FONDATION ÉDOUARD VALLET, VERCORIN

VERNISSAGE

Samedi 5 juillet à 16h

CLÔTURE

Dimanche 14 septembre à 16h avec un concert de Milla et Marc Aymon

OUVERTURE:

du mercredi au dimanche de 14h30 à 18h30

Cyclomania 2025 TOUS EN SELLE

Que vous soyez adeptes de la petite reine ou du VTT, que vous commutiez au travail ou fassiez vos courses à vélo, que ce dernier soit mû à la force de vos mollets uniquement ou accompagné d'une batterie, ce message doit vous intéresser !

Nous avons le plaisir de vous informer que la Commune de Chalais participera à nouveau à Cyclomania, le défi cycliste national, qui aura lieu partout du 1^{er} au 30 septembre 2025.

Cyclomania est une action de promotion du vélo : les communes, les villes et les régions participantes encouragent leur

population, dans un cadre ludique et stimulant, à utiliser davantage le vélo au quotidien.

Règles du jeu :

- Toute étape de 500m ou plus parcourue à vélo ou à pied donne droit à un point.
 - Un point supplémentaire est attribué tous les 3km parcourus au cours de la même étape
 - Seuls les déplacements effectués dans la région du défi sont pris en compte.
- Les communes s'affrontent, et celle qui rassemble le plus de participants et



cumule le plus de défis complétés, proportionnellement à sa population, remporte la victoire.

À titre individuel, en plus de booster votre santé physique, les trois participants qui additionneront le plus de points recevront un prix.

Alors, à vos vélos pour collecter un maximum de points durant cette période. Nous comptons sur vous ! Toutes les informations utiles vous seront prochainement communiquées via le site de la Commune et notre page Facebook officielle.

INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch

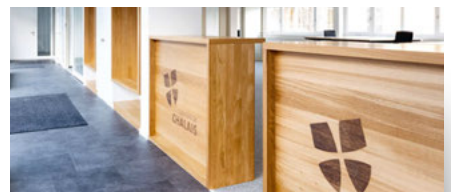


<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Rue de l'Eglise 10b
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch



DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetteries intercommunales de Chétroz et Enevi	Matin	Après-midi
Lu fermée, Ma, Me, Je, Ve :	08h - 11h45	13h15 - 17h45
Sa :	08h - 11h45	13h15 - 16h45
Veille de fête:	Fermeture 1 heure avant	
Place à déchets verts de Vercorin	Été / dès le 1er avril	Hiver / dès le 15 novembre
Lundi au vendredi	16 h à 18 h	Fermé
Samedi	13 h à 15 h	

RAPPEL

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, les eco-points de plaine sont fermés le dimanche

